



N° 2025-09

Tél. : 01 34 70 03 11

Fax : 01 30 34 27 68

e-mail : mairie@bernes95.fr

Toute correspondance
est à adresser à Mr le Maire

DECISION DU MAIRE

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment les articles L 2122-21 et suivants,

Le Maire, au nom de la commune, signe le contrat de Maintenance & services Portes & Automatismes du Portail de la Mairie avec SCHINDLER-Agence Grand Paris Nord-7 rue du Commandant d'Estienne d'Orves-92 390 Villeneuve la Garenne, à compter du 20 juillet 2025, pour une durée de 3 ans, selon un montant de 195,65 € HT.

Fait à Bernes-sur-Oise, le

Le Maire,

Olivier ANTY



Date de diffusion : 28 mars 2025

*La présente décision peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal administratif de Cergy dans un délai de deux mois à compter de sa transmission au représentant de l'État dans le département et de sa publication pour voie d'affichage.
Le Tribunal Administratif peut être saisi au moyen de l'application télécours citoyens accessible par le biais du site www.telrecours.fr.*